



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat » ancienne gare de triage Josaphat

La « Friche Josaphat » est un terrain totalement enclavé de 24 hectares situé entre les axes Latinis, Gilisquet, Léopold III, Wahis, Conscience et Loisirs. Une zone industrielle est installée le long des voies de chemin de fer sur les communes d'Evere et de Schaerbeek :

Voir <http://perspective.brussels/fr/projets/poles-strategiques/josaphat>

Afin de limiter votre investissement en temps, nous avons structuré le questionnaire à la fois en choix multiples (rayer ou mettre en surbrillance A - B - C, ...) et en texte libre (pour vous permettre de développer vos arguments).

Nous attendons vos réponses pour le vendredi 14 septembre au plus tard !

Les réponses données par les partis (en FR, NL ou EN), ou l'absence de réponse, seront communiquées aux différents Comités de quartier. Entre autres, à la mailing liste du Comité de la Friche Josaphat, du Comité de quartier Terdelt (plus de 1.500 membres), du Quartier des Fleurs sur le site internet du Comité de quartier Terdelt, ainsi que sur le site Transparencia et sur les pages Facebook respectives.

Merci d'avance pour votre accueil à cette initiative citoyenne !

Le comité de la Friche Josaphat.
Août 2018



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat »

Plan du questionnaire :

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :	2
1. Domaine : le droit au logement (DUDH)	3
2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brudtland).....	3
3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :	5
3 a - la dimension environnementale :	5
3 b - La dimension sociale :	6
3 c - La dimension économique :	7
4. Domaine : fusion de communes :	7
5. Domaine : éducation :	8
6. Domaine : mobilité	9
7. Domaine : information et communication.....	10
8. Conclusion :	11

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :

Nom du Parti politique : Liste Bourgmestre		
Forme juridique :		
Siège social ou domicile :		
Rue: de la Ruche 49	Boîte :	
Localité : Schaerbeek	Code postale : 1030	
Personne de contact :		
Nom : Clerfayt	Prénom : Bernard	
Titre : Bourgmestre et Tête de liste « Liste Bourgmestre »		
Rue: Idem	N° :	Boîte :
Localité :	Code postale :	
Numéro de téléphone : 02/2447124	Adresse mail : bourgmestre@schaerbeek.be	
Langue utilisée : fr		

Fait à Schaerbeek

le 14/09/2018



1. Domaine : le droit au logement (DUDH)

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights>) et la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, deux textes ratifiés par la Belgique, garantissent à toute personne une série de « droits » essentiels dont le « droit au logement ». Depuis 1994, l'accès au logement est d'ailleurs reconnu par l'article 23 de la Constitution belge comme élément constitutif du « droit à la dignité ».

Question : Pour votre parti, quelle serait la suite à donner en vue de la mise en œuvre concrète de ce droit au logement au niveau de la Région Bruxelles-Capitale ?

Les règles générales de l'urbanisme doivent créer un cadre qui permet le développement d'une offre de logement par les acteurs privés qui soit suffisamment diversifiée pour répondre à la demande de la majorité de la population. Cependant, les pouvoirs publics doivent garantir, par diverses formes, l'accès au logement pour celles et ceux qui sont exclus du marché privé. Et ce de diverses manières :

- par la production de logement sociaux (mais les budgets requis pour satisfaire les 46.000 demandes en attente sont énormes!);
- par la mobilisation sociale de logements privés au travers du système des agences immobilières sociales (qui sont moins coûteuses pour les budgets publics que le logement social);
- par l'instauration d'un mécanisme d'allocation-logement.

2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brundtland)

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* » Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures. Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland. Le développement durable est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes :

- la dimension environnementale
- La dimension sociale
- La dimension économique

Question : pour votre parti, le rapport Brundtland est vu comme :

- A. Un document fondateur ?
- B. Une utopie particulièrement malaisée à mettre en œuvre au quotidien ?
- C. Une vision d'un autre temps, incomplète et mal adaptée aux réalités actuelles ?

Les 3 à la fois.

En particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale :



Question : En vertu de cette définition du « développement durable », de quelle manière votre Parti envisage-t-il la Région de Bruxelles-Capitale de demain?

- A. La Région bruxelloise doit répondre aux enjeux économiques et sociaux d'une capitale et doit se développer sans tenir **EN TENANT** compte des enjeux environnementaux.
- B. Il y a assez de ressources naturelles en Région bruxelloise. Les projets de développement urbains doivent être maintenus.
- C. Les ressources naturelles de la Région de Bruxelles-Capitale ne sont pas infinies et doivent être économisées et préservées.

Voilà des questions qu'il ne faut pas opposer nécessairement. La Région bruxelloise doit répondre aux enjeux économiques et sociaux d'une capitale et doit se développer **EN TENANT** compte des enjeux environnementaux. Les besoins régionaux sont bien connus et parmi eux : le logement.

En particulier pour la friche Josaphat :

Question : En vertu de cette définition du « développement durable », votre parti soutient-il le PAD Josaphat tel que présenté par la Région de Bruxelles-Capitale :

- A. globalement (La Région Bruxelloise dispose de tous les atouts nécessaires et indispensables pour réussir une greffe urbanistique avec les quartiers existants)
- B. partiellement (Ce projet comporte des zones d'ombres importantes, le risque de création d'un ghetto est réel !)
- C. pas du tout (Ce projet n'est pas acceptable en l'état et doit être revu complètement)

Nous soutenons partiellement ce « projet de PAD ». Ce « projet » comporte des zones d'ombres importantes. Nous comptons bien améliorer, avec les riverains, celui-ci afin d'avoir un meilleur PAD qui devra ensuite faire l'objet d'une enquête publique. Nous pensons que le site est enclavé et donc compliqué mais nous ne pensons pas qu'il y ait un risque de création d'un ghetto. Un bureau d'étude a réalisé une étude de programmation sur le site Josaphat qui appartient à la Région. La commune a été associée aux réunions de travail et exprimé à chaque réunion ses doutes sur certains aspects et n'a eu de cesse de relayer les craintes exprimées par les riverains, principalement en matière de densification, de mobilité et d'organisation des espaces publics et des espaces verts.

Question : quelle est la position de votre Parti sur la communication au sujet du projet d'urbanisation de la Friche Josaphat ? Les campagnes d'information et de communication sont :

- A. Suffisantes
- B. Insuffisantes
- C. ne constituent nullement une véritable concertation avec les riverains !

Insuffisantes, mais surtout maladroites. Le processus légal d'enquête publique (annoncée depuis 2014 !) doit permettre à toutes les parties de se prononcer sur le projet du Gouvernement. Tout comme les citoyens, nous avons appris que le propriétaire a lancé une procédure de dialogue compétitif en vue de désigner un développeur pour réaliser une première phase d'urbanisation (désignation prévue mi 2019). Nous nous étonnons de cette annonce, car le programme général n'a pas encore été défini !



Question : quel processus de concertation votre Parti préconise-t-il ?

L'adoption du COBAT a pris plus de temps que prévu. La Région (Perspective Brussels) a communiqué sur le site Josaphat. 2 séances d'information ont été réalisées par Perspective Brussels dans leur locaux + 1 matinée d'info par Perspective Brussels à la Commune. C'est extrêmement peu. A cette occasion nous avons appris, comme les citoyens, que le PAD ferait bientôt l'objet d'une adoption provisoire par le Gouvernement. On nous dit que ce sera d'ici la fin de l'année. Nous en prenons bonne note mais avons quelques doutes. Celui-ci devrait ensuite (avec le RIE et l'étude paysagère) être soumis à enquête publique. C'est à ce moment que les habitants comme la commune mais aussi d'autres instances (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité...) seront amenés à formuler un avis. A cette occasion la commune entend bien poursuivre le dialogue avec la Région sur le contenu actuel du programme.

3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :

3 a - la dimension environnementale :

Le **dérèglement climatique** et en particulier le réchauffement n'est plus à démontrer. La Friche Josaphat est actuellement un vaste espace qui contribue à réguler la température dans la ville. Peu de programmes urbanistiques incluent explicitement l'adaptation aux effets du changement climatique ou encouragent la capacité d'adapter les programmes à ces changements (par exemple la création de toitures vertes ou jardins sur les immeubles en béton).

Question : votre Parti est-il partisan de l'urbanisation de cette Friche ?

- Si oui pourquoi ?
- Si non pourquoi ?

OUI

Il faut urbaniser cette friche en respectant l'environnement. C'est un terrain qui a toujours été un espace constructible. Les besoins de la Région et de la Commune de Schaerbeek sont connus. Il faut l'urbaniser en encourageant (obligeant) les aménagements intelligents, respectueux... (Espaces, verts, toitures vertes, infrastructures publiques, parc, aires de jeux...)

Le journal «LaLibre » du mois de mars 2018 alarmait la population sur le déclin vertigineux des oiseaux des campagnes, en raison de la disparition des insectes tués par les insecticides utilisés en agriculture. Les oiseaux se réfugient dans les villes. La Friche Josaphat compte aujourd'hui près de 100 espèces d'oiseaux et 500 espèces animales (voir le site « observations.be).

Question : au vu du PAD Josaphat, comment votre Parti compte-t-il défendre l'écosystème actuel de la Friche Josaphat en sachant ce qui précède au niveau ornithologique et entomologique ?

Les principes du développement durable qui guident notre action communale entendent garantir le développement économique, écologique et social de la planète et donc de nos quartiers. Ce sont trois objectifs sur lesquels il nous avancer de concert : il ne faut en négliger aucun. Il nous faut à la fois construire du logement pour lutter contre la crise du logement, assurer de l'emploi à une population en croissance, limiter notre impact sur la planète, donc développer des habitations passives, des emplois durables et préserver le cadre environnemental.



3 b - La dimension sociale :

Le projet actuel de la Région Bruxelloise prévoit la construction à terme de près de 1.600 unités de logement, accueillant un peu moins de 4.400 habitant(e)s et réparties sur 14 hectares, ce qui équivaut à plus de 300 habitants par hectare. A mettre en perspective avec les quartiers voisins : 139 habitants par hectare pour le quartier Terdel, ou 165 habitants par hectare pour le quartier Conscience à Evere.

Question : quelle est la position de votre Parti en matière de densité urbaine ?

- A. Le nombre de logements prévu est trop élevé.
- B. Le nombre est suffisant.
- C. Le nombre de logements prévu par la Région n'est pas trop élevé.

Le nombre de logement nous semble encore trop élevé. SURTOUT SANS EXPLICATION SUR LES AUTRES AMENAGEMENTS.

Intrinsèquement la densité pourrait ne pas être un problème. Le problème est comment cette densité est encadrée en termes d'équipements, d'espaces verts et évidemment de mobilité.

Aujourd'hui, au moment où nous vous répondons, nous ne sommes pas rassurés par les explications de la Région et du propriétaire. C'est sur ces points que la commune reste la plus attentive et critique.

Etre citoyen, c'est un choix de vie ! La proximité du lieu de travail, la disponibilité des services (aller à la poste, faire les courses, gérer la scolarité des enfants, ...) et profiter des divertissements culturels (cinémas, théâtres, musées, concerts...), c'est un choix de vie sur le plan individuel/couple ! C'est aussi l'expression d'un besoin de sociabilité, d'une envie de vivre avec ses voisins, et qui s'exprime souvent par la participation à des activités initiées par des privés ou des administrations publiques. Quel est le projet d'ensemble auquel votre Parti aspire sur ce projet, en particulier :

- En matière culturelle ?
- En matière écologique et environnementale ?
- En matière économique ?
- En matière de qualité de vie et cohésion sociale ?
- En termes de qualité urbanistique ?

Question : de quelle manière votre Parti voit-il l'agencement des matières énumérées ci-dessus pour créer « une extension » de ville cohérente et intégrée à l'environnement bâti ?

Depuis près de 20 ans, la commune de Schaerbeek connaît un nouvel essor. Et cela dans tous les domaines. Le fondement de ce nouvel élan a d'abord été le renouveau urbain, en faisant attention à la qualité de la vie dans les quartiers. Cela signifie de la qualité urbanistique, la rénovation des trottoirs, des places, des espaces publics, la construction de nouvelles écoles et de crèches, des espaces sportifs. Cela signifie aussi encourager au développement économique, la création de parc, de zones vertes... cela nécessite aussi un travail acharné pour le vivre ensemble, la cohésion sociale et bien entendu pour les espaces culturels et les activités que l'on y mène. C'est le mix qui est essentiel. Et c'est cela qu'il faut réussir à Josaphat. L'équilibre est délicat et il faut toujours avoir la volonté de défendre l'intérêt général, bien différent de la somme des intérêts particuliers.



Question : selon votre Parti quelles infrastructures devraient être installées sur ce site ? Infrastructure(s) publique(s), Parc(s), Espace mémoriel, Auberge de jeunesse, ...

Une promenade verte, un parc, des zones vertes, des infrastructures sportives, une ou deux écoles, des crèches et des espaces destinés aux rencontres citoyennes. En ce qui concerne le logement, outre une discussion sur ce nombre général que nous trouvons trop élevé, nous voulons et réclamons, comme les riverains, qu'il n'y ait pas de regroupement de logements d'un même type dans une partie du site.

3 c - La dimension économique :

La commune de Schaerbeek s'enorgueillit de posséder un riche patrimoine artistique ! Un quart des rues de Schaerbeek portent le nom d'un artiste (peintre, sculpteur, écrivain, poète,) qui a travaillé ou vécu dans la commune. Quelle est la place dévolue à la culture et quelle doit être sa relation avec l'économique. Pour votre Parti cette relation doit être vue :

- A. Comme un luxe destiné à une population aisée ou un divertissement d'oisifs. C'est l'économique qui doit donner le ton et dicter les marges de manœuvre.
- B. Une relation dialectique : un rapport permanent qui délimite le « possible ».
- C. Comme un levier pour l'action et la définition d'un écosystème vital. C'est l'outil pour le déchiffrement d'un monde complexe et l'adaptation à un environnement volatil. C'est à la Culture qu'il revient de guider l'économique !

« **Les cultures** » sont des éléments essentiels au développement de chaque individu et au développement de la cité, du vivre ensemble. Il ne faut pas s'enfermer dans un discours idéologique mais travailler au jour le jour au bien-être économique et culturel de chacun.

4. Domaine : fusion de communes :

Depuis 1975, un certain nombre de "plans" de fusions de communes de l'agglomération bruxelloise, y compris des avant-projets ministériels, ont vu le jour et, même si aucun de ces "plans" n'a connu ne serait-ce qu'un début d'exécution, le moment semble venu pour remettre ce sujet sur la table.

Question : dans ce dossier votre Parti est favorable :

- A. Au statu-quo (la situation institutionnelle est déjà suffisamment compliquée, le contentieux entre les communautés linguistiques belges est un frein puissant)
- B. Une fusion Schaerbeek - Saint Josse-ten-Noode - Evere sur la base de la nouvelle zone Police Bruxelles Nord
- C. Une mise en commun de projets (mobilité, scolarité, ...) afin de faciliter une fusion des Communes à terme

Nous ne sommes pas favorables à la fusion des communes. Nous privilégions un modèle basé sur la proximité. Les exemples de communes urbaines « refusionnées » ne fonctionnent d'ailleurs pas. Il suffit de voir Anvers. Nous ne sommes pas opposé à tout débat ou toute une réflexion approfondie sur le partage des compétences et sur les manières les plus efficaces de collaborer entre entités d'un même niveau ou de niveaux différents. En matière de zone de police une étude a démontré que les six zones de police bruxelloises, non fusionnées sur l'agglomération, obtiennent de meilleurs résultats que les zones de police des grandes villes (Anvers, Gand, Liège, Charleroi). De par leur proximité, les six zones de police bruxelloises obtiennent de meilleurs résultats en termes de baisse



de la criminalité et coûtent moins cher aux contribuables. Le discours sur la fusion se heurte aux réalités.

En particulier pour la Friche Josaphat:

La Friche Josaphat est située sur les communes de Schaerbeek et d'Evere. Le terrain appartient à la SAU de la Région de Bruxelles-Capitale qui exerce tous pouvoirs au niveau de son aménagement. Comment envisagez-vous l'action des Communes dans ce contexte ?

- A. La Région peut aménager la friche, indépendamment des Communes, sans concertation avec les riverains
- B. La Région doit déléguer aux Communes la concertation avec les riverains pour l'aménagement urbain et l'aménagement de la zone industrielle contigüe !
- C. La Région doit agir en concertation avec les habitants et les PME installées sur la zone industrielle.

La Région qui est aussi le propriétaire et qui est en outre le pouvoir qui se délivrera le permis (assez étonnant quand même) doit agir en concertation avec tous les acteurs du dossier : les citoyens, les communes, les entreprises, mais aussi les autres instances (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité...) qui seront amenées à formuler un avis. C'est celui qui a la maîtrise de l'ouvrage qui doit organiser la concertation. La commune doit y participer.

5. Domaine : éducation :

La Région de Bruxelles-Capitale souffre depuis plus de dix ans, d'une pénurie chronique de bâtiments et personnel qualifié pour l'enseignement. Bruxelles ne lutte pas seulement contre un manque de bâtiments, mais aussi contre une grande rotation du personnel enseignant (NL ou FR par ailleurs). Près d'un enseignant fraîchement diplômé sur 3 a quitté le métier au cours des 5 dernières années !

Question : pour votre Parti:

- A. L'Enseignement relève des différents niveaux de pouvoir, il ne faut rien modifier
- B. Un projet de coordination de l'enseignement communal entre Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode est d'actualité !
- C. Une dynamisation de l'enseignement communal passe par une vision nouvelle des structures (création d'un PO par école), d'une plus grande autonomie des enseignants, d'une prise en compte d'un univers numérique de l'information, d'une politique active sur le plan de l'équipement individuel (élèves équipés d'un mobile), de la mise à disposition d'un « coffre-fort numérique étudiant », ...

Il ne faut jamais dire qu'il ne faut rien changer, mais que l'enseignement dépende de divers PO ne nous dérange pas : il existe une dizaine de PO sur nos trois communes (et vous ne proposez pas de les fusionner tous, mais simplement de fusionner les PO communaux. Il existe encore d'autres PO publics : les écoles des Communautés. Et des PO privés : catholique, libre, musulman). Ce qui importe, ce sont les normes et le financement de l'enseignement (qui doivent assurer l'égalité de traitement) ainsi que l'autonomie donnée aux professionnels que sont les membres des personnels des écoles.

En particulier pour la Friche Josaphat:

La Région bruxelloise prévoit d'implanter sur la friche 1 école et 2 crèches

- Le nombre de places prévues est suffisant/insuffisant :



- pour les nouveaux habitants : oui/non
- pour les nouveaux habitants et les schaerbeekoïses et everoïses: oui/non
- Le nombre de places prévues est insuffisant
 - il faut augmenter le nombre de places dans toutes les écoles de Schaerbeek et d'Evere.
 - il faut réduire la densité de logements prévue sur la friche Josaphat.

Le nombre de places prévues est insuffisant.

Il faut augmenter le nombre de places dans toutes les écoles de Schaerbeek et d'Evere, puisque la population croît

Lors de la dernière législature, nous avons créé de nouvelles places dans les écoles et dans les crèches. Plus de 1.500 nouvelles places ont été créées dans les écoles communales. C'est aussi ce que nous projetons pour la prochaine législature. Dans le site Josaphat, nous comptons implanter une école communale primaire supplémentaire et une salle de sports partagée avec le quartier.

La commune a déjà sollicité la Région en vue de permettre en abord du site (av. des jardins) la création d'une troisième école secondaire générale.

6. Domaine : mobilité

Ce n'est un secret pour personne ... les problèmes d'embouteillages et de stationnements sont critiques, notamment dans certaines rues des communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode. A certaines heures, on assiste à des files interminables aux feux rouges et aux rond-points, et à un ballet incessant de voitures à la recherche d'un emplacement de parking !

Question : pour votre Parti:

- A. La solution n'est pas à trouver au niveau communal, mais bien au régional ! C'est à ce niveau de régler les épineux dossiers comme celui de la place Meiser, de la poursuite des travaux du Métro, du RER, ...
- B. La Région/les Communes doivent imposer à la STIB une desserte beaucoup plus importante et efficace en matière de transports publics
- C. C'est à chaque citoyen de trouver une solution à son problème de mobilité (location d'un espace privé, proximité du lieu de travail, ...)
- D. La commune doit s'investir à ce niveau : compléter l'offre de location d'espaces riverains à un prix avantageux pour désengorger certaines rues, création de navettes pour les espaces publics (entre 23 h et 5 h), ...

Encore une fois c'est un mix des ABCD qu'il ne faut pas opposer. Chaque niveau de pouvoir ou de décision doit apporter sa part de solution. L'offre de transport en commun doit être encouragée et développée, par le Fédéral (SNCB) et la Région (STIB). Les grands accès à la ville relèvent de la politique régionale : mise en œuvre du projet 'Parkway', réaménagement de la place Meiser (« Misère »), etc . La politique de la gestion du stationnement doit permettre d'offrir des solutions responsables, ce qui n'est pas le cas du cadre politique actuel. Les citoyens peuvent acquérir autant de voitures qu'ils veulent et demander autant de cartes de riverains sans lien aucun avec le nombre de places disponibles. L'offre de places de stationnement repose sur les seules épaules des pouvoirs publics car les opérateurs privés se détournent d'un marché qui n'est pas rentable. Il en résulte le désordre actuel. La Région doit fixer un cadre efficace de la politique du stationnement.

En particulier pour la Friche Josaphat:



Quelles entrées et sorties, quels impacts sur les rues desservants ce quartier et surtout, quelles propositions pour en atténuer l'impact sur ces quartiers ? Quels transports publics (STIB, DE LIJN, SNCB...), et parkings privés ? Comment considérez-vous l'impact en termes de mobilité du PAD Josaphat ?

- A. Le projet proposé prévoit toutes les mesures nécessaires réalistes et a été suffisamment étudié à cet égard
- B. Le projet doit être étudié dans sa globalité (ensemble du PAD), en prenant en compte les projets urbains limitrophes prévus (Bordet, Mediapark) et la région doit envisager des infrastructures importantes pour rendre l'urbanisation possible.
- C. Le projet devra être phasé pour prendre en compte l'évolution naturelle des besoins modaux et éviter toute situation de blocage en termes de mobilité.

Le projet doit être étudié dans sa globalité (ensemble du PAD), en prenant en compte les projets urbains limitrophes prévus (Bordet, Mediapark) et la région doit envisager des infrastructures importantes pour rendre l'urbanisation possible. Le projet peut être phasé pour prendre en compte l'évolution naturelle des besoins modaux et éviter toute situation de blocage en termes de mobilité. Ce phasage doit cependant bien être organisé.

C'est sur cet aspect que la commune reste avec de nombreuses questions et interrogations. Nous sommes très circonspects, soyons honnêtes. Les entrées/sorties prévues à Schaerbeek et à Evere nous semblent trop peu nombreuses. Les études réalisées seront finement analysées dans le cadre de l'enquête publique.

Conscient de nos demandes, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un monitoring de la circulation automobile dans les quartiers environnants. La Commune attend toujours des précisions sur le mode de fonctionnement et sur les résultats de ce monitoring.

La commune attend des précisions et des engagements fermes en matière de transports public, les bus par exemple, et notamment une réflexion claire sur la gare et sur le calendrier de sa mise en œuvre. Aucune information n'est venue, ni de la Région, ni de la SNCB ni de la STIB.

Question : connaissant le nombre de nouveaux logements prévus sur la Friche Josaphat ainsi que les problèmes de mobilité existants déjà dans les quartiers environnants, quelles solutions en matière de mobilité préconisez-vous?

- Solutions en matière de mobilité publique : décrivez concrètement :

Une ligne de bus en plus Un renforcement de la desserte sur les franges (ligne 7, etc.).
Une augmentation de la fréquence des trains qui passent sur le site

- Solutions en matière de mobilité « douce » : décrivez concrètement :

Sites propres et développés pour les cyclistes et les piétons. Promenade verte. Pontons traversant au-dessus de la voie ferrée.

- Solutions en matière de mobilité « classique » : décrivez concrètement :

Nouvelle sortie sur le Boulevard Léopold III sans passer par le quartier des Jardins.
Limiter le nombre de voiture des prochains nouveaux habitants du site.

7. Domaine : information et communication

Smart-City : une expression en vogue qui désigne une ville ou une communauté utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour « améliorer » la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts. Depuis les années 60, la ville a beaucoup évolué. Des innovations ont été faites, et de nouvelles inventions ont été découvertes et mises en œuvre. La création d'un



nouveau quartier devrait permettre d'étudier et d'expérimenter des nouveaux services aux citoyens.

La proximité avec les citoyens est inscrite dans l'ADN des services communaux schaarbeekoïses. Il est devenu urgent de repenser le modèle d'accueil à l'administration et les processus internes. C'est une démarche complexe. Depuis 2016, la commune de Schaerbeek fait office de pionnière car elle s'est engagée dans cette révolution d'ampleur dont l'objectif est clair : faciliter les démarches des citoyens et répondre à leurs demandes avec rapidité, qualité et humanité. Nous n'en sommes encore qu'au début mais cela devrait signifier. Cela signifie :

- Des services accessibles à distance (internet) pour simplifier les démarches administratives.
- Un Call Center : 6 téléconseillers composent l'équipe. Accessibles au 02/244 75 11 du lundi au vendredi de 8H à 16H30 et le jeudi 8H à 19H, ils mettent un point d'honneur à répondre à toutes les requêtes, sans exception, dans un délai de 24 à 48H maximum.
- L'espace personnel en ligne et les guichets électroniques : nouveaux lieux de communication entre les citoyens et leur administration. Le site internet de la commune, www.1030.be, a récemment fait peau neuve. Il comporte un espace personnel qui permet aux citoyens, commerçants et associations de lancer des démarches administratives depuis leur ordinateur ou leur smartphone. Nouveau lieu de communication directe avec l'administration, le portail intègre pour le moment 35 démarches relatives aux services Population, aux actes d'état civil (belges et étrangers) et au casier judiciaire.
- Un système de rendez-vous personnalisés pour mieux accueillir les citoyens
- Un guichet express à l'entrée de l'hôtel communal (ouvert dans le courant du mois de septembre 2018 au rez-de-chaussée de l'hôtel communal)
- Achille Colignon représente la commune de Schaerbeek sur les réseaux sociaux (facebook, twitter) depuis plusieurs années.

En particulier pour la Friche Josaphat:

Question : pour votre parti, comment la Région/Commune pourrait-elle concevoir et tester dans le cadre de cette opération de greffe d'une entité nouvelle des nouveaux services :

Lorsqu'on a la chance de bâtir un « morceau » de ville, il faut bien entendu s'assurer que ce seront des quartiers connectés. Il est également trop tôt pour en parler, mais des services partagés pourraient être créés sur le site, et profiter d'une dynamique spécifique, basée sur les NTIC.

8. Conclusion :

Au vu de la situation actuelle, à savoir :

- les nombreuses critiques à l'encontre du Plan d'aménagement directeur Josaphat,
- l'absence d'une étude d'incidence globale sur les impacts du PAD en matière de mobilité, traitement des eaux, des différents types de pollution et d'environnement, les problèmes non résolus en termes de mobilité, ...
- l'étalement de la durée des travaux (10 ans),
- les modalités discutables de la communication organisée par la Région bruxelloise,
- Le refus des autorités d'organiser, à la demande des habitants, une table ronde avec tous les acteurs concernés concernant le projet d'urbanisation programmé par la Société d'Aménagement Urbain

Question : votre Parti est-il prêt à demander un moratoire pour le plan d'aménagement directeur Josaphat, tel que programmé par la Région, afin de permettre une véritable réflexion durable avec les Communes concernées, les habitants, dans l'intérêt public, environnemental, économique et sociétal?



Oui

Non. Il existe un cadre légal qui organise les développements urbains en région bruxelloise, le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire. La loi organise et protège. C'est dans ce cadre qu'il faut organiser la concertation, les améliorations du projet, le jeu d'aller et retour entre projet initial, adaptation, nouvelle proposition et choix définitifs qui tiennent compte des remarques et avis émis.



NON.

La Région a désigné ce projet parmi les 10 grands sites à ré-urbaniser. Cela correspond à des besoins régionaux qui ont été clairement identifiés. Ce sont aussi des besoins communaux.

Il faut avancer sur ce dossier mais s'assurer qu'il soit le meilleur possible.

Aujourd'hui la procédure est encore longue. Et les habitants et la commune auront encore leurs mots à dire et leurs droits à faire valoir.

Il faut développer les propositions et venir avec des projets qui peuvent s'inscrire dans ce développement stratégique. Nous comptons faire valoir notre vision du développement et défendre les intérêts des habitants.

➤ Si vous pouviez rêver à un tout autre projet sur le site de la Friche, quel serait-il ?

Nous pouvons éventuellement imaginer un véritable Quartier Durable comme certains quartiers, à Berlin par exemple. Mais cela ne fait plus partie des options présentes car le propriétaire, la Région, a défini des axes précis de développement. Ceux-ci répondent à des besoins urbains essentiels pour Bruxelles, mais aussi pour Schaerbeek. Nous voulons que ce nouveau morceau de ville participe pleinement au renouveau de notre commune et au développement de notre Région. Cela doit-être un quartier mixte, jeune, accessible majoritairement à la « classe moyenne.

➤ Compte tenu d'une répartition équitable des différents types de logements et des terrains actuellement disponibles dans les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale (par exemple le terrain des "dames blanches" à Woluwe-Saint-Pierre), quelle serait pour votre Parti la suite à donner à cette problématique brûlante ?

Un peu moins de 1.600 logements sont prévus sur le site avec le projet actuel.

- 55% logements privés (m² construits) : 930 logements privés (dont plus de 50% à prix d'entrée de gamme)
- 45% logements publics (m² construits) : 322 logements sociaux locatifs (SLRB), 252 logements moyens acquisitifs (Citydev), 81 logements sociaux acquisitifs (Fonds du logement)

Outre une discussion sur ce nombre général que nous trouvons trop élevé, nous voulons et réclamons, comme les riverains, qu'il n'y ait pas de regroupement de logements d'un même type dans une partie du site.

➤ Comptez-vous faire des différents projets (le MediaPark, la Friche Josaphat et Bordet) un point-clé de votre campagne communale et régionale ? Comment pourriez-vous concrètement aider les riverains ?

Ce sont deux morceaux de ville importants qui doivent participer et renforcer la dynamique de Schaerbeek. Donc oui ils font partie de notre programme politique. Des riverains interrogent les partis qui se présenteront aux prochaines élections sur leur avis concernant le développement de ce site. C'est leur droit et ils ont raison de le faire. Donc oui, c'est un enjeu électoral. Nous espérons simplement que les formations politiques responsables n'en profiteront pas pour faire de l'électoralisme à deux sous en faisant croire que c'est le niveau communal qui décide et que s'ils étaient au pouvoir, les choses seraient différentes.

Il faut garder la « colonne vertébrale politique » qui est la nôtre et ne pas mentir aux citoyens, ne pas être une girouette politique.

Merci pour votre collaboration !

Le Comité de la Friche Josaphat.

Août 2018